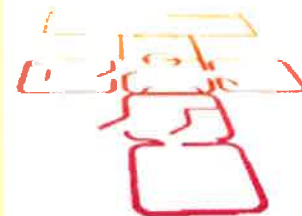




AUTORISATION D'EMPLOI

N° 2012-064/JPH



MANCHETTE ASSEMBLAGE ACIER CUIVRE

<i>Fournisseur</i>	SD - INDUSTRIE
<i>Unité de production</i>	ZA Est - 27 Rue Jacques MONOD – 69 120 VAULX EN VELIN
<i>Norme ou spécification</i>	Fiche MRAC 112 et Spécification SRAC 100
<i>Type ou référence du matériel</i>	Manchette d'assemblage Acier cuivre , DN 15,20,25,32,50

Un échantillon du matériel ci-dessus désigné, réputé conforme au dossier d'identification (D.I.) a subi avec succès les essais d'acceptation de type prévus dans la norme et/ou la spécification citée ci-dessus.

<i>Références du(des) dossier(s) d'essais</i>	Rapport d'essais N° 12-039-2/12 152 403 /V0 établi le 15 mars 2012 par APAVE
<i>Référence du dossier d'identification (D.I.)</i>	Dossier d'identification « manchette d'assemblage acier cuivre » DI 005 indice A du 27/07/2012 .
<i>Développement contrôlé</i>	Pas de développement contrôlé.

Les dispositions adoptées par le Constructeur, en vue d'assurer la permanence des caractéristiques et performances de ce matériel pour sa fabrication en série industrielle, ont été évaluées.

<i>Fiche d'évaluation qualité</i>	Audit N° PG/QFS/12/002/B des 11 / 04 / 2012 et 26/10/2012
-----------------------------------	--

En conséquence, la Direction Technique Industrielle - Délégation Politique Industrielle autorise l'emploi de ce matériel sur les réseaux de distribution de gaz exploités par GrDF.

Le maintien de l'autorisation d'emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Spécifications pour l'aptitude du fournisseur, l'autorisation d'emploi et le suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux de distribution de gaz (STLG2), à la permanence des dispositions ci-dessus évoquées et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.

Date : 11 décembre 2012 *RF*

Philippe LOUVEL,
Chef de la Délégation
Politique Industrielle